

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Procès verbal de la séance du mercredi 18 décembre 2013**

L'an deux mille treize, le dix huit décembre à dix huit heure trente, à La Réole, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du PAYS DU HAUT ENTRE-DEUX-MERS.

Date de la convocation : 16 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 16 décembre 2013

Nombre de membres en exercice : 72

**Étaient présents (Titulaires) : 4**

MENIVAL, MARASSE, BOS, ARMELLIN

**Étaient présents (suppléants) : 3**

VINCENTE, MARNIESSE, LACHAIZE

**Étaient absents /excusés :**

CASTAGNET, VAILLIER, MARTY, ROUILLON, JAUTARD, BOUIN, BOUGES, BLOT, MONIC, MONGIE, BRUJERE, FEMENIAS, PICON, DAMORAN, LONGO, CAPDEVILLE, SAINT-MARC, GAY, DELAS, ANTONINI, CUVILLIER, ALAMINOS, DUPUCH, LECOURT, BOISSONNEAU, GERY, BLANCHARD, REBIERE, BESSETTE, FAJOL, LACHAIZE, BLUTEAU, GOMES, AUBERT, DUBOURG, COURGEAU, FAVORY, RIZETTO, BRY, BORDAS, CATHERINEAU, DULONG, LAMOUREUX, VIAUD, LIMOUZIN, MATEI, BONNAMY, DURU, DALLA-LONGA, GOUACHE, REBILLOU, D'AMECOURT, PUAUD, AUCOIN, CORNALE, HATRON, LANCEPLÈNE, GAULTIER-GUIBERT, LE HOUARNER, DIDIER, JEAN, BROUSSE, LABORDE, BOUDIGUE, CHARBONNIER, CADIC, KERGEFFROY, BORDAS, GILLET

**Secrétaire de Séance** : Jean-Pierre LACHAIZE (CDC Monségurais)

**Votants : 7    Pour : 7    Contre : 0    Abstention : 0**

**PERSONNES PRESENTES LE MARDI 10 DECEMBRE 2013 A 19H A SAINT MICHEL DE LAPUJADE**

**Étaient présents (Titulaires) : 20** – CASTAGNET, MENIVAL, MARRASSE, VAILLIER, MARTY, ROUILLON, JAUTARD, BOUGES, MONGIE, DAMORAN, GAY, DELAS, ANTONINI, LECOURT, BOISSONNEAU, FAVORY, VIAUD, JEAN, CHARBONNIER, CADIC

**Étaient présents (suppléants) : 15** – MASCOTTO, MALLANDIT SALLAUD, BANCILLON, DANDIEU, GARRY, STEFANI, GOURGUES, BARBE, POSSAIMAI, LANGEL, HATRON, NOUVEL, LACHAIZE, LAFITTE

*Le quorum, fixé à 37, n'ayant pas été atteint lors de la séance du conseil syndical du mardi 15 décembre 2013 à Saint Michel de Lapujade (35 délégués présents), ce dernier a de nouveau été convoqué. Aussi, le quorum n'était pas nécessaire lors de cette nouvelle séance du mercredi 18 décembre 2013.*

Solange MENIVAL ouvre la séance. Elle remercie les personnes présentes pour cette seconde convocation. M ARMELLIN propose d'accueillir le prochain conseil syndical du mardi 11 février 2014 à Roquebrune.

**I / Approbation du procès-verbal du dernier conseil syndical**

Solange MENIVAL présente le procès-verbal du conseil syndical du 15 octobre 2013, envoyé avec la convocation. Pas de remarque.

Le procès-verbal du conseil syndical du 15 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## II / Ressources humaines

- **Délibération portant suppression au tableau des effectifs d'un poste de coordonateur à temps complet :**

Solange MENIVAL explique que suite à la nomination de Florence CAPPELLE sur le poste d'ingénieur le 1<sup>er</sup> octobre 2013, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant le poste précédemment occupé. Le comité technique paritaire du centre de gestion de la Gironde a été saisi le 30 octobre 2013 et a émis un avis positif.

Les membres du conseil syndical décident de supprimer au tableau des effectifs du syndicat mixte le poste de coordonateur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Solange MENIVAL indique qu'il conviendra de remplacer Anne-Sophie DESANGIN pendant la période de son congé maternité.

Les membres du conseil syndical décident :

- D'autoriser Madame la Présidente pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- De charger Madame la Présidente de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Solange MENIVAL explique que dans le cadre du remplacement d'Anne-Sophie DESANGIN, certaines périodes de transitions seront certainement à prévoir pour permettre la passation des dossiers.

Les membres du conseil syndical décident :

- D'autoriser Madame la Présidente pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- De charger Madame la Présidente de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et le profil requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 12 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3-1<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## III / Subventions ingénierie 2014

Madame la Présidente expose au conseil syndical le plan de financement de l'ingénierie Pays pour l'année 2014 et informe de la nécessité d'autoriser le Syndicat Mixte à demander des subventions auprès de ses partenaires financiers, pour les deux postes que compte le Pays.

Les membres du Conseil syndical autorisent la Présidente à solliciter les subventions suivantes en 2014 :

- **Conseil Régional d'Aquitaine au titre de la politique contractuelle, à hauteur de 25% pour les postes de directrice et de chargée de mission développement économique, soit 20 934, 22 € ;**
- **Conseil Général de la Gironde au titre des actions pour le développement des circuits courts, pour le poste de directrice, à hauteur de 30% pour un temps passé de 70 jours (soit 4 064, 05 €).**

**Votants : 7**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### IV / Structuration du syndicat mixte de Pays

Solange MENIVAL laisse la parole à Florence CAPPELLE pour présenter les constats de la réorganisation territoriale des communautés de communes et les conséquences sur la structuration du syndicat mixte de Pays.

##### Les constats de la réorganisation territoriale :

- Une modification des périmètres des communautés de communes membres au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- Les élections municipales de mars 2014 qui vont redéfinir la gouvernance ;
- Un nombre de délégués trop important avec des difficultés pour atteindre le quorum (quorum à 37).

##### Les conséquences sur la structuration du syndicat mixte :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 le Pays Haut Entre-deux-Mers ne comprendra plus 4 mais 2 communautés de communes ;
- Perte de 5 communes (CDC Pellegrue : Auriolles, Landerrouat, Listrac-de-Durèze, Massugas, Pellegrue), soit 1816 habitants (pop DGF 2013) ;
- Cas des 12 communes de l'actuelle communauté de communes du Pays d'Auros qui n'adhéreront et donc ne cotiseront pas au Pays Haut Entre-deux-Mers mais au Pays Rives de Garonne.

Florence CAPPELLE présente une proposition de calendrier 2014 des procédures à suivre pour la mise en adéquation de la structure Pays.

<b>Echéance</b>	<b>Procédure</b>
<i>Rappel organisation année 2013</i>	- Adhésion de 4 CDC : Réolais, Sauveterrois, Monségurais, Pays Pellegrue - 72 délégués titulaires, avec une représentativité des CDC basée sur la population communale (1 délégué / 1 000 habitants / commune)
1 <sup>er</sup> janvier 2014	- Du fait de la recomposition des CDC, le Pays HE2M sera composé de 2 CDC : Réolais en Sud Gironde (en partie – 26 communes uniquement) et Sauveterrois
Janvier 2014 : conseils communautaires des CDC	- Les 2 CDC désignent les délégués siégeant au Pays HE2M. - Proposition : les mêmes délégués qu'en 2013, soit 66 délégués titulaires (34 pour le Réolais en Sud Gironde pour 16 099 habitants et 32 pour le Sauveterrois pour 9 918 habitants) (représentativité des 58 communes par tranche de 1000 habitants, sur la base des populations communales)
11 février 2014 : conseil syndical Pays HE2M	- Election du Président, Vice-Présidents et membres du bureau - Modification des statuts du Pays HE2M : . Modification de l'article 1 (composition du syndicat mixte) : 2 communautés de communes au lieu de 4 . Modification de l'article 6 (représentativité des communautés de communes) : représentativité par tranche de 1000 habitants sur la base de la population intercommunale, au lieu de prendre comme base la population communale. Cela ferait passer le nombre de délégués pour le Réolais en Sud Gironde de 34 à 17 délégués et pour le Sauveterrois de 32 à 10
Mi-février à mars 2014 : conseils communautaires des CDC	- Délibération des 2 CDC membres pour valider la modification des statuts
Avril 2014 : conseils communautaires des communautés de communes (suite élections municipales)	- Désignation des délégués siégeant au syndicat mixte du Pays HE2M selon la nouvelle représentativité : 17 délégués pour le Réolais en Sud Gironde et 10 pour le Sauveterrois
23 avril 2014 : conseil syndical Pays HE2M	- Election du Président, Vice-Présidents et membres du bureau

Florence CAPPELLE précise que cette procédure a été validée par un juriste de Mairie Conseil et en attente de validation par la Sous-préfecture suite à la demande en date du 22 novembre (validation effectuée le 20 décembre 2013).

Les membres du conseil syndical valident sur le principe cette procédure mais demandent à ce que ce soit discuté en conseil communautaire. Solange MENIVAL indique que Florence CAPPELLE enverra une note aux DGS.

## V / Points d'informations

### ❖ Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale

Solange MENIVAL rappelle qu'Elodie ROCHARD a pris son poste à la mi-juillet 2013. Madame la Présidente demande à Florence CAPPELLE de présenter les actions en cours de mise en œuvre qui avaient été priorisées par le comité de pilotage début 2013.

**Axe 1 :** Sécuriser les entreprises en difficulté ou en demande et leurs salariés

- . Action 1.1. Initier une démarche de type GPEC individuelle : action auprès de 4 entreprises du territoire avec le soutien de l'ARACT Aquitaine.
- . Action 1.2. Sécuriser l'emploi des actifs : action de formation à distance (Points d'Accès à la Téléformation) qui va perdurer pour la 3<sup>ème</sup> année grâce au soutien de la région Aquitaine et de l'OPCA AGEFOS PME.
- . Action 1.3. Identifier les pistes communes d'actions entre les structures médico-sociales et les services à la personne (formations, diplômes, etc) : partenariat avec le pôle emploi pour identifier les besoins des structures, clarifier les formations, pour favoriser l'embauche.

**Axe 2 :** Accompagner les entreprises (création, développement, transmission)

- . Action 2.1. Valoriser l'offre de services aux entreprises : projet de réédition du guide actualisé « Qui fait quoi pour mon entreprise ? », avec possibilité de mutualisation avec le Pays des Rives de Garonne.
- . Action 2.1. Valoriser l'offre de services aux entreprises : organisation du forum de l'emploi et du forum transmission le 17 avril 2013, ateliers transmission reprise de la chambre des métiers, etc.

**Axe 3 :** Pallier les difficultés de recrutement des entreprises

- . Action 3.1. Sensibiliser et promouvoir les contrats aidés : projet de chantier formation dans le secteur du bâtiment à Monségur, projet de bac pro vente au lycée de La Réole.

**Axe 4 :** Mobiliser les entreprises sur la gestion des ressources humaines et la formation

- . Action 4. Former les responsables d'entreprises ou collaborateurs directs : mise en place de formations transversales sur les aspects réglementaires et le maintien de compétences et développement, la mise en place de diagnostics ressources humaines et la mise en place d'ateliers collectifs (ateliers marchés publics, atelier prévention, etc).

**Axe 6 :** Mettre en place les conditions de réussite des actions de la GPEC Territoriale

- . Action 6.1. Mobiliser et communiquer auprès des partenaires (OPCA, partenaires sociaux) : rencontre des OPCA pour leur présenter le projet territorial du Haut Entre-deux-Mers, réunion avec les partenaires sociaux du secteur agricole.

Florence CAPPELLE indique que la mutualisation des moyens entre le Haut Entre-deux-Mers et les Rives de Garonne permet d'amplifier les démarches de GPECT. Elle évoque la possibilité de pouvoir réunir dans le courant de l'année 2014 les deux démarches pour plus de cohérence et de dynamisme.

### ❖ Promotion du territoire : participation au salon Prov'emploi 2013

Florence CAPPELLE rappelle la participation au Salon Prov'emploi le mardi 15 octobre 2013 à Paris sous la bannière Gironde, en partenariat avec le Pays des Rives de Garonne. Elle propose de dresser un bilan de cette participation. Plus de 300 personnes ont été accueillies sur le stand sur les 4 614 visiteurs du salon. La taille importante du stand et la bannière Gironde a grandement participé à ce succès.

Elle rappelle l'engagement financier à hauteur de 1250 €, contre 2315,20 € en 2012. L'évaluation de cette participation est en demi-teinte. Les points positifs sont l'entretien d'une dynamique de promotion du territoire sur le long terme, le recueil des données (recensement locaux vacants, entreprises à reprendre, etc) et la dynamique conjointe avec le conseil général de la Gironde qui peut permettre de faciliter le travail avec certains partenaires (BGI, consulaires). Les points négatifs sont les problèmes d'identification du territoire Sud Gironde sur le stand Gironde, la gestion complexe du département et les retombées très maigres en matière de contacts.

Afin d'envisager ou non une nouvelle participation au salon en 2014, la Présidente propose d'attendre les propositions du Conseil Général afin de voir si cela correspond à notre stratégie. Il est également évoqué de participer à un autre salon comme le salon de l'entreprise à Bordeaux qui pourrait être pertinent en intéressant en matière de proximité géographique.

## ❖ Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services

Il est rappelé que 32 entreprises ont bénéficié d'un bilan-conseil, dont 24 entreprises ont pu mobiliser des subventions. La répartition est la suivante :

- 3 entreprises sur le Monségurais, soit 27 041,93 € de subventions accordées ;
- 1 sur le Pays de Pellegrue, soit 10 684,08€ de subventions ;
- 13 sur le Réolais, soit 122 709,08 €
- 7 entreprises dans le Sauveterrois, soit 105 500,52€.

> Soit un total de 286 685 € accordées à ces 24 entreprises ayant engagés des investissements pour la modernisation de leur outil de production.

Il n'y a plus de fonds disponibles, la tranche 1 est en cours de clôture. Les demandes de soldes de subventions vont être adressées à la DIRECCTE pour le solde du FISAC. 80% des dossiers sont clôturés : 2 entreprises sont toujours en cours et 5 entreprises n'ont pas encore réalisé leur projet.

## ❖ Circuits courts : édition d'un catalogue des produits locaux à destination des restaurations collectives

Florence CAPPELLE indique qu'un catalogue recensant les produits disponibles pour les restaurations collectives a été édité à 200 exemplaires et diffusé à une centaine de structures du Haut Entre-deux-Mers (écoles, mairies, hôpitaux, restaurateurs, etc). Cette action vise à lever certains freins qui existent pour l'approvisionnement des restaurations collectives en produits locaux. Cela permet d'identifier l'offre locale et de la rendre visible.

Florence CAPPELLE présente le plan d'actions prévu en 2014 :

1. Travail d'animation pour favoriser le développement de la transformation et la valorisation des produits (producteurs + partenaires du Sud Gironde) ;
2. Travail de diagnostic à l'échelle du Haut Entre-deux-Mers sur la restauration collective (trame conseil général) ;
3. Actualisation du guide le p'tit producteur d'ici (printemps 2014) ;
4. Actualisation du catalogue des produits locaux à destination de la restauration collective (rentrée 2014).

Sur la base de ce programme d'actions, une demande de subvention va être adressée au conseil général de la Gironde à hauteur de 70 jours dédiés à cette action, sur la base de 30% de participation.

## VI / Questions diverses

### ❖ Contractualisation région

Florence CAPPELLE explique que la région est en train de construire sa future politique de contractualisation avec les territoires pour la période 2014-2020. Les objectifs visés sont les suivants :

- Cohésion et développement équilibré de la région pour corriger les inégalités entre les territoires ;
- Accompagnement spécifique des territoires les moins favorisés.

Une concentration des crédits va être mise en place vers les thématiques du développement économique, de l'emploi et de la formation.

Il existera deux types de contractualisation possible :

- Les contrats de programmation : pour tous les territoires qui permettront de mobiliser des financements sur les politiques de droit commun. Cette programmation permettra d'avoir une visibilité à moyen terme ;
- Les contrats de cohésion et de développement territorial : uniquement pour les territoires en situation de fragilité. Deux axes : une politique territoriale en faveur de l'emploi, du développement et de la diversification du tissu économique local, ainsi qu'une politique territoriale en faveur de la cohésion et de l'aménagement équilibré des territoires. Il existe également deux priorités transversales : l'ingénierie et la jeunesse. Ces contrats seront signés pour une durée de 5 ans, sur la base d'un projet de territoire.

Le territoire du Haut Entre-deux-Mers à la vue de ses difficultés a été identifié pour pouvoir signer les deux types de contrats. Le cadre du futur règlement d'intervention a été signé le 16 décembre 2013 et le règlement d'intervention sera signé en juin 2014. La signature des premiers contrats pourra se faire dès fin 2015.

Solange MENIVAL insiste sur l'importance de cette contractualisation qui permet de flécher des financements sur le territoire et d'avoir de la visibilité pour la construction des projets.

### ❖ Actualités

Florence CAPPELLE évoque trois informations d'actualité :

- La nouvelle évolution du cadre juridique des Pays dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation : après le PRAC, PECT, PREST, on parle à présent de **PTE (Pôle Territorial d'Equilibre)** ;
- La mise en place par l'état d'un dispositif spécifique pour la **revitalisation des centres-bourgs**, considérés comme leviers du développement économique dans les territoires ruraux : une enveloppe de 30 millions d'euros va être mise en place dans le cadre d'appels à projets, avec la signature de contrats de bourgs-centre ;
- La mise en place par l'état d'un dispositif spécifique pour le **développement des maisons de services** : il en existe actuellement 300, l'objectif étant d'atteindre 1000 maisons en 2017. Il s'agit d'un guichet unique de service à la population avec La poste, EDF, SNCF, pôle emploi, CPAM, etc. Un fond de 34 millions d'euros va être mis en place en 2014.

**Pas d'autres questions, la séance est levée à 19h30.**